La séance est ouverte à 18 h 05.

1 - Installation des communes de CARDONNETTE, FERRIERES, QUERRIEU, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE, SEUX, VAUX-EN-AMIENOIS et AMIENS

Monsieur le Président a rappelé qu'un arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017 a autorisé l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Amiens Métropole aux communes de Cardonnette, Ferrières, Querrieu, Saint-Vaast-en-Chaussée, Seux et Vaux-en-Amiénois et ce, depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les conseils municipaux concernés ont donc désigné leurs représentants pour siéger au Conseil de la communauté d'agglomération.

Ont été désignés pour siéger au sein de l'Assemblée communautaire :

- Pour la commune de Cardonnette:
 - M. Laurent MARFAUX, maire, titulaire
 - M. Hubert TAUFOUR, 2^{ème} adjoint, suppléant.
- Pour la commune de Ferrières :
 - M. Jean-Claude BILLOT, maire, titulaire
 - M. Christian CLAIRE, 1er adjoint, suppléant.
- Pour la commune de Querrieu :
 - > Mme Francine BRIAULT, maire titulaire.
 - Et le suppléant M. Yves BENOIT, 3ème adjoint.
- Pour la commune de Saint-Vaast-en-Chaussée :
 - ➤ M. Marc VIGNOLLE, maire, titulaire
 - M. Eric CROISÉ, 1^{er} adjoint, suppléant .
- Pour la commune de Seux :
 - M. Régis CARON, maire, titulaire,
 - Mme Valérie TÉTU, 1ère adjointe, suppléante.
- Pour la commune de Vaux-en-Amiénois :
- M. Daniel LELEU, maire titulaire et
- M. Alain CAUSSIN, 1^{er} adjoint, suppléant.

L'intégration de ces 6 nouvelles communes porte le nombre de représentants de la commune d'Amiens de 45 à 48.

- La commune d'Amiens a désigné 3 représentants supplémentaires :
 - Mme Valérie DEVAUX
 - M. Patrick PIGOUT
 - Mme Monique THUILOT

D'autres communes ont perdu un représentant. Il en va ainsi de la commune de Camon, de Rivery, de Longueau et de Pont-de-Metz. Messieurs Jean Claude RENAUX, Jean Pierre HADOUX et Madame Françoise ROUSSEL siègeront pour Camon.

Messieurs Clément GRUMETZ et Daniel BEAUPERE représenteront Rivery. Mesdames Colette FINET, Florence LAPA et Monsieur Serge LEFEUVRE siègeront pour Longueau et enfin, Monsieur Loïc BULANT Maire de Pont de Metz a accepté de siéger en qualité de suppléant pour que Madame Marion DOURNEL GARAT, conserve sa délégation à la culture en qualité de titulaire.

Monsieur le président a remercié les élus qui ne siègent plus pour le travail qu'ils ont accompli et a souhaité la bienvenue aux nouveaux délégués des communes.

La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole est désormais constituée de 96 membres titulaires.

Dont acte

2 - Délégation de vote

M. FRADCOURT	a donné pouvoir à	Mme MAKDASSI-FARKOUH				
M. PIGOUT	a donné pouvoir à	Mme FOURÉ				
Mme RODINGER	a donné pouvoir à	M. DESSEAUX				
M. VITRY	a donné pouvoir à	M. DEBART				
M. JARDÉ	a donné pouvoir à	Mme VERRIER				
Mme LEPRESLE	a donné pouvoir à	M. HUTIN				
M. DUFLOUCQ	a donné pouvoir à	M. LEPOETRE				
Mme ROY	a donné pouvoir à	M. GEST				
M. FOUCAULT	a donné pouvoir à	M. DUFLOT				
Mme GARDEZ	a donné pouvoir à	Mme BOUCHEZ				
Mme CRINON	a donné pouvoir à	M. DARRAGON				
M. ABET, M. DE WITASSE THÉZY	Y et Mme VANDEPITT	E se sont excusés.				
M. CROISÉ a siégé pour la commune de Saint-Vaast-en-Chaussée,						
M. BULANT a siégé pour la commune de Pont-de-Metz.						

3 - Désignation des secrétaires de séance

Madame Colette FINET et Monsieur Karim SÉRY ont été désignés secrétaire et secrétaire adjoint de séance.

Adopté à l'unanimité

4 - Communications du Président.

- Il a été rappelé que la prochaine séance se déroulerait le jeudi 15 mars 2018 à 18h00, en salle des Assemblées.
- Monsieur le Président a informé les membres de l'assemblée qu'il avait reçu deux vœux qui seraient évoqués en fin de séance.
- Le rapport d'observations définitives concernant l'enquête relative à la gestion de la Société d'Économie Mixte Amiens Aménagement (SEMAA), pour les

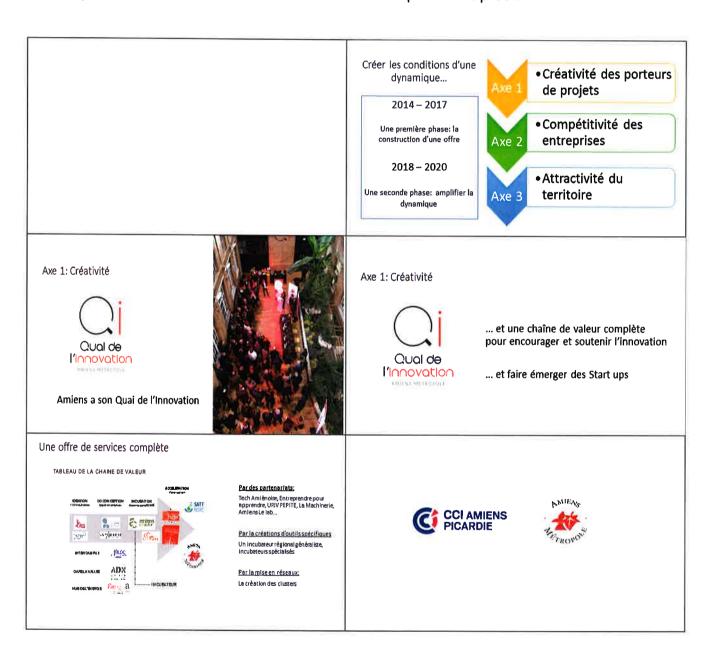
exercices 2009 et suivants, établi par la Chambre Régionale des Comptes, a été communiqué à l'assemblée délibérante, comme le prévoient les textes. Les membres de l'assemblée en ont pris acte.

Dont acte

La séance a été suspendue de 18h41 à 19h51.

Monsieur GEST a passé la parole à Monsieur François Xavier LEVEL, directeur général de l'Association Amiens Cluster qui a dressé un premier bilan du Pacte pour l'Emploi et l'Innovation.

Un diaporama a été commenté dont les vues sont reprises ci-après :







- 1 Favoriser la création d'emplois sur Amiens: start up, croissance d'entreprises existantes, conception et mise sur le marché de produits innovants à fort potentiel...
- 2- Favoriser la création d'emplois en attirant sur Amlens des entreprises, des centres de recherche, des centres de R&D

3 marchés en farte croiss E-santé

télémédecine domotique serious games simulation data médecine prédictive, intelligence artificielle...

Autonomie énergétique

Stockage smart grids autarcie bâtiment à énergie positive mobilité électrique

Usages numériques

Intelligence artificielle robot numérique big data algorithmes smart data



- Una chaîne de valeur dédiée au parcours de soin individuelisé et qui concerne notamment ces elseurs:

 CHU, cliniques privée i, professions médicales, ...
- SSII, piesturgistes, rabotique, industries pharmaceutiques, équipemenders, sociétés d'essurance, ...
- Laborardires de recherche: informatique robotique simulation





- Établissaments d'enseignement supérieur, écoles d'ingénieur,
- Laboratoires de recherche: info robotique, simulation, ...





Des services adaptés pour développer vos activités









MODULE RESEAUTAGE





Vous avez entendu parler d'Amlens Cluster? Vous ne savez pas exactement quelles sont ses missions, ses objectifs...

Vous êtes un labo, une emreprise, un organisme de formation et vous souhaitez rencontrer des partenaires pour monter un projet collaboratif, développer un nouveau produit, créer un e start-up, sasir des opportunités de marché...

Des rencontressous forme de tables rondes, de midis connectés de conférences vous sont proposées ...







MODULE COLLABORATIF





Vous êtes membre adhérent du cluster.

Vous pouvez proposer la création d'un Groupe de Travail sur un thème de votre choix ou vous Inscrire dans un GT existant, participer à un défi

L'objectif d'un GT est défini par ses membres : monter un projet collaboratif un démonstrateur, répondre à un appel à proposition, un appel d'offre







des balleries finari grids methanissitos





Faire évoluer les ZAC en zones technopolitaines

• Pour le cluster numérique ADN

Réflexions en cours Zac Gare La vallée

Le Schéma urbain de l'innovation

Attirer des entreprises, en faisant d'Amiens une ville-cluster

Ls Charte



La rue Saint Leu: une expérimentation





Le Schéma métropolitain universitaire

Ce Schéma permat une approche at une vision transvarsie das enjaux de l'Enseignemant Supérieur at la Recherche at de la présence des étudiants sur le szentoire afin que tous les acteurs [pariensers, acteur économiques, service de la Vide d'Amens at d'Amènn Métropole,] L'en emprenent l'intègrant dans leurs projets et leurs actions.

Une stratégie marketing pour Amiens

- is migration vars Life d'emplois à haut nive su de décision ?

- les emplois qui « font métropole » (R&D, coop ération inter-entreprises, prestations intellectuelles, gestion, culture) - vers des villes réseaux



Les marges de manœuvre stratégiques

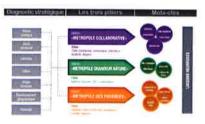
- versi des viviles en croisses can croisses en croiss

Amiana a una carte à jouer sur ces nouveaux anjeux non territoriaux

Deux terrains de jeu - se connector sur l'Re-de-Franse - se connector sur l'international



Les piliers stratégiquespour une campagne de promotion en 2018



Des premiers résultats: axe 1: créativité ...

- Une visibilité grandissante
- Des partenariats



Des partenariats en développement...







Une visibilité grandissante... Événement Google: 2000 participants Des premiers résultats:



Une dynamique créative

Challenge Amiens Campus: 12 équipes, 5 prix, 5 start up





axe 2: compétitivité ...

Les premiers emplois par la création et le développement de start up

Des prolets labellisés





Premières start up, premiers emplois..

OCTUS

Wenius applipour comptage dans les bus



Solutions de stockage





Énergie solaire photovoltaique

Une nouvelle batterie au lithium sodium 6

GALM . S

Solution i o Tau service de l'efficacité Énergétique. Ma intenance prévisionne le des moteurs électriques i ndustriels

Monitoring encontinu et à distance dessols

Des premiers résultats: axe 3: attractivité ...

Une visibilité grandissante: la labelisation par la région Hauts-de-France comme parc d'innovation

Les premiers emplois par Implantation



Les premiers emplois par implantation...

Lancement officiel d'Orange Bank



Le Mipih s'installe à Intercampus



Les priorités 2018

- · Intensifier la dynamique de créativité à partir du Quai de l'innovation
- Développer les activités des clusters. pour générer des nouveaux projets et des start up
- Mettre en oeuvre un dispositif de prospection d'entreprises

Merci de votre attention

François-Xavier Level



5 Procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procèsverbal a été adopté.

Adopté à l'unanimité

6 - Décisions du Président. Compte-rendu.

Conformément à l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président a rendu compte des décisions prises entre 13 décembre 2017 et le 30 janvier 2018 dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par délibération du 17 avril 2014.

Dont Acte

7 - Evolution du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois en Pôle Métropolitain (SMPGA). Approbation du projet de statuts.

Monsieur le Président a indiqué que ce point était retiré de l'ordre du jour.

8 - Association Seine-Nord Europe, Adhésion,

L'association Seine-Nord Europe accompagne au mieux la réalisation du canal Seine Nord Europe. Sa création remonte à 1995.

Actuellement présidée par M. Philippe MARINI, maire de Compiègne, elle a lancé deux dispositifs d'accompagnement :

- un club des villes et EPCI qui aide les collectivités territoriales dans leur appropriation du projet et constitue un centre de ressources sur le transport fluvial,
- un groupe interparlementaire afin de constituer une force d'appui et de vigilance quant au bon avancement du chantier.

L'adhésion à cette association permettra à la collectivité de participer aux opérations de communication et de lobbying visant à promouvoir la réalisation du canal.

Aux côtés de la Région Hauts-de-France et du département de la Somme notamment, la collectivité souhaite la concrétisation de ce projet dont l'impact serait important pour le Pays du Grand Amiénois.

Monsieur le Président a précisé qu'Amiens avait déposé sa candidature pour accueillir le siège de la société du projet du Canal Seine-Nord.

Les membres de l'Assemblée ont approuvé l'adhésion à l'association Seine-Nord Europe ainsi que le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 3 000 €.

Observations: M. RENAUX s'est abstenu.

M. HUTIN et Mme LEPRESLE (pouvoir à M. HUTIN) ont voté contre.

Adopté

9 - Collecte sélective des emballages et papiers. Sociétés CITEO et ADELPHE. Contrat pour l'Action et les performances 2018-2022.

Dans le cadre de la collecte sélective pour le recyclage du papier et des emballages (acier, aluminium, carton, plastique et verre), les contrats passés avec les sociétés agréées par l'Etat, ECOFOLIO et ECO-EMBALLAGES/ADELPHE sont arrivés à leur terme au 31 décembre 2017. Depuis le 1^{er} janvier 2018, jusqu'au 31 décembre 2022, le Contrat pour l'Action et la Performance prendra le relais avec les organismes CITEO et ADELPHE.

L'assemblée a approuvé les nouveaux contrats relatifs à cette action et a autorisé Monsieur le Président à signer tout acte y afférent.

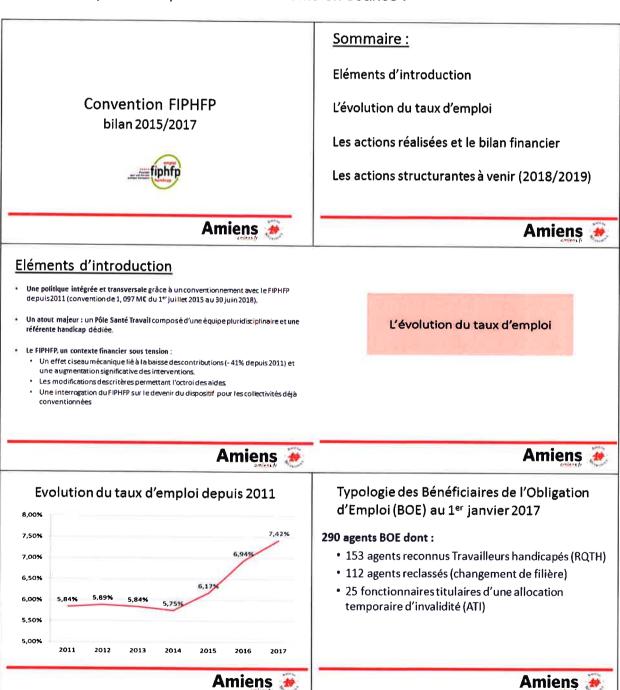
Adopté à l'unanimité

10 - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Convention 2015-2018. Avenant n°1 de prolongation.

Le FIPHFP s'est engagé aux côtés d'Amiens Métropole à hauteur de 1 097 299 € versés sur 3 ans afin que la collectivité puisse déployer le plan d'actions lié à sa politique handicap. Le présent avenant a pour objet de proroger la durée de la convention. Celle-ci est allongée d' 1 an et sera donc valable jusqu'au 2 novembre 2019. Les membres du conseil ont approuvé l'avenant et ont autorisé le Monsieur le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président a passé la parole à Monsieur Jean-François CLAISSE afin qu'il présente le bilan 2015/2017 de la convention FIPHFP; le diaporama dont les vues sont reprises ci-après a été commenté en séance :



La convention FIPHFP et les engagements pris

Les trois axes structurants de la convention :

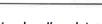
AXE N'Z MOBILISER L'ENSEMBLE

AXE N'3 CONDUIRE EL PROMOUVOIR LA POLITIQUE HANDICAP

Amiens







Eléments de bilan des deux premières années : Recrutement et apprentissage

- ➤ Une action exemplaire, l'apprentissage :
 - √ 17 recrutements sur les 18 prévus initialement d'ici le 30 juin 2018
 - + 2 recrutements externes d'agents en situation de handicap et titularisation de 4 agents non permanents.
- ➤ Bilan recrutement et accès à la qualification : déjà 23 recrutements en 2 ans sur les 32 prévus sur 3 ans.

Eléments de bilan (suite): maintien dans l'emploi et formation adaptée

- >Une équipe pluridisciplinaire qui favorise le maintien dans l'emploi des agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi grâce aux outils et dispositifs mis à disposition par le FIPHFP.
- ➤ Au total, c'est 257 aides techniques /humaines ou actions spécifiques et 200 agents concernés.

Amiens 🚁



Amiens 3



Eléments de bilan (suite) : les actions spécifiques

- Des Initiatives sur le handicap psychique (accompagnement spécifique, mise en place d'un dispositif d'évaluation des capacités cognitives, etc.)
- > Un positionnement en tant qu'employeur public responsable mais également en tant que partenaire fédérateur impliqué sur le territoire.

Bilan financier 2015/2017 et prévisionnel 2018/2019

	Réalisation année 1 (du 1" juitet 2015 au 30 juin 2016)	Réalisation année 2 (du 1" páset 2016 su 30 juin 2017)	Prévision année 3 (du 1º juilles 2017 au 30 juin 2018)	Prévision année 4 (du 1º juiñe) 2018 su 30 juin 2019 avenant)	Budget total
Dépenses (réalisées/ prévisionelles)	256 992,6€	918 743€	260 782€	260 782€	1097 299€
% d'exécution	23,42%	29,05%	23,76%	23,76%	100%

- > Au 30 juin 2017, 53% du montant dédié à la convention ont été consommés.
- Le FIPHFP a validé la prorogation de la durée de la convention pour une année (date de fin le 30 juin 2019).

Amiens 😹



Amiens 獢



Plan d'actions prévisionnel 2018/2019

Au-delà des projets structurants (maintien dans l'emploi) et des actions exemplaires (apprentissage), Amiens Métropole s'engage à :

- ➤ Mener des actions d'information/sensIbllisation innovantes.
- ➤ Développer des dispositifs spécifiques d'accompagnement comme le tutorat interne et externe.

Merci pour votre attention

Amiens



11 - PLIE d'Amiens Métropole. Conseil départemental. Accompagnement de 200 allocataires RSA. Année 2017. Convention.

Depuis 2008, le Département de la Somme accorde à la collectivité une subvention de fonctionnement de 90 000 € pour le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), permettant ainsi l'accompagnement de 200 bénéficiaires du RSA.

L'assemblée a approuvé la convention de l'année 2017 par laquelle le Département de la Somme s'engage à verser cette subvention au titre des actions emploi-insertion. Les conseillers communautaires ont également autorisé Monsieur le Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

12 - Projet INTERREG V. Participation d'Amiens Métropole au projet PONToon (Opportunités de partenariat utilisant les nouvelles technologies pour l'inclusion sociale).

Dans le cadre du projet INTERREG V, l'assemblée a approuvé la participation au projet PONToon dont le but est de favoriser le retour à l'emploi de femmes cumulant plusieurs freins et notamment un manque de compétence dans le domaine numérique. Les membres du conseil ont autorisé Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant au présent dossier.

Adopté à l'unanimité

13 - Boves. Maison du Cil. Acquisition de deux logements collectifs situés rue de Gentelles. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie Amiens Métropole. Convention.

La Maison du Cil sollicite la garantie de la collectivité dans le cadre du remboursement d'un prêt d'un montant maximum global de 270 158 € destiné à financer l'acquisition en VEFA de 2 logements PLS auprès du promoteur NOVALYS, situés rue Gentelles à Boves. Les conseillers métropolitains ont répondu favorablement à cette sollicitation, en approuvant la convention correspondante et en autorisant Monsieur le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité

14 - Réalisation d'aménagements en faveur des bus dans le cadre de l'amélioration de la desserte du CHU par les bus AMETIS. Convention entre Amiens Métropole et le Centre Hospitalier Universitaire Amiens-Picardie. Avenant n°1.

Dans le cadre de l'amélioration de la desserte du Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie par les bus du réseau Ametis, des travaux ont été réalisés dans l'enceinte même de l'établissement hospitalier.

Il apparait nécessaire aujourd'hui, par avenant, de préciser les modalités de circulation du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur le site du Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie et d'intégrer le Centre Hospitalier Universitaire Amiens

Picardie dans le plan de salage déneigement d'Amiens Métropole. C'est pourquoi l'assemblée a approuvé l'avenant n°1 à la convention et a autorisé Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette opération.

Adopté à l'unanimité

15 - Camon. Aménagement de la rue du Chevalier Labarre. Fonds de concours. Convention.

Les membres du conseil ont approuvé les partis d'aménagements de la rue du Chevalier Labarre à Camon qui s'élèvent à 150 000 € TTC. Ils ont également approuvé la convention avec la Commune de Camon portant le fonds de concours de 30 % à 37 500 € et ont autorisé Monsieur le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité

16 - Commission d'Indemnisation Amiable des Préjudices Economiques (CIAPE) liés aux travaux d'aménagement des espaces publics et du BUS à Haut Niveau de Service (BHNS) : Indemnisation des entreprises en réparation des préjudices subis.

Le conseil a approuvé et a autorisé Monsieur le Président à signer les protocoles actant l'indemnisation des commerçants impactés par les travaux d'aménagement des espaces publics et du BHNS pour un montant total de 24 900 €.

Adopté à l'unanimité

17 - Admissions en non valeur et remise gracieuse. Budget principal et budgets annexes office du tourisme, Ecopolis, aérodrome de Glisy et ordures ménagères.

Les conseillers métropolitains ont approuvé les admissions en non-valeur sur le budget principal et les budgets annexes office du tourisme, Ecopolis, aérodrome de Glisy et ordures ménagères des années 2007 à 2016 pour un montant total de 89 235,69 €.

Ils ont également approuvé une remise gracieuse de 856 € pour un indu de paye constaté suite à une mise en retraite pour invalidité.

Adopté à l'unanimité

18 - Agence France Locale. Délibération annuelle de garantie. Année 2018.

Le groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres. Amiens Métropole a adhéré à cet établissement de crédit par délibération du 28 novembre 2013.

Dans ce cadre, l'assemblée a approuvé la délibération qui, pour l'année 2018, vise à garantir les engagements de l'Agence France Locale selon des conditions et limites afin de sécuriser une source de financement pérenne. Cette délibération stipule également que le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour cette année est égal au montant maximal des emprunts que la métropole est autorisée à

souscrire. Ainsi, il sera notamment possible pour la Métropole de solliciter l'Agence France Locale lors d'une prochaine consultation d'emprunts.

Adopté à l'unanimité

19 - Contrôle des comptes de la DSP de traitement des résidus urbains par méthanisation. Exercices 2006/07 à 2012/13.

Les membres du conseil ont pris acte des rapports de contrôle et du procès-verbal de la Commission de Contrôle des Comptes de la Concession de service public de traitement des résidus urbains par méthanisation confiée à IDEX ENVIRONNEMENT pour les exercices 2006/2007 à 2012/2013.

Dont acte

20 - Crédits FEDER et FSE du Programme Opérationnel Picardie 2014-2020. Dispositif Investissement Territorial Intégré. Modification du règlement intérieur du comité de présélection local. Approbation.

A l'issue d'un appel à projets lancé par le Conseil Régional fin 2014, la collectivité a été retenue afin de mobiliser une enveloppe ITI (Investissement Territorial Intégré) d'un montant maximum de 9,2 millions d'euros de crédits européens (8 950 000 € FEDER et 250 000 € FSE) pour la réalisation de projets sur son territoire répondant aux deux priorités suivantes : « Ville renouvelée et solidaire /cohésion sociale » et «Quartier de gare / mobilité ». Conformément aux modalités de sollicitation des crédits européens ITI, les demandes de subvention doivent, avant transmission au Conseil Régional pour décision, être préalablement examinées par le Comité de présélection local d'Amiens Métropole (composé de 10 élus et de 6 représentants de la société civile notamment les représentants titulaires de chaque collège « associations / acteurs locaux » des 5 conseils citoyens mis en place dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020).

En raison du renouvellement des membres des conseils citoyens tous les deux ans, et pour ajouter la possibilité d'organiser une consultation écrite des membres, le conseil métropolitain a approuvé la modification du règlement intérieur du Comité de préselection local.

Adopté à l'unanimité

21 - Maison de Jules Verne. Visite guidée en langue française des signes. Contrat de cession de droit à l'image.

La Maison de Jules Verne a obtenu le label pour le handicap auditif. Afin d'honorer les critères d'attribution de ce label, il convient de proposer au public concerné une visite guidée en Langue des Signes Française sous forme de vidéo diffusée sur tablette. Amiens Métropole a donc fait appel à Corinne PICARD, interprète en langue française des signes, pour traduire le discours de la visite guidée. Les membres de l'assemblée ont approuvé le contrat de cession de droit à l'image afin de pouvoir diffuser la vidéo en toute légalité. Monsieur le Président a été autorisé à le signer. Le montant de l'indemnisation s'élève à 300 €.

Adopté à l'unanimité

22 - Musées. Oeuvres de la Collection Jean Dewasne. Transfert de propriété de l'Etat à Amiens Métropole.

Les membres du conseil ont approuvé la proposition du Ministère de la Culture de transférer la propriété de vingt œuvres de l'artiste Jean Dewasne, détaillées dans la délibération, et ont autorisé Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

23 - Camon. Hortillonnages. Marais de la Herde. Acquisition de parcelles AB 137 et 138.

Amiens Métropole est partenaire de la manifestation « Art, villes et paysage ». Dans le cadre de la réalisation de ce festival, la collectivité loue une dizaine de parcelles. Parmi celles-ci figurent les parcelles situées à Camon, au marais de la Herde (section AB n°137 et 138). Ces parcelles sont en vente au prix de 8 600 € (estimation des domaines). La superficie totale des parcelles étant de 2162 m².

L'assemblée délibérante a approuvé l'acquisition des parcelles et a approuvé leur mise à disposition à titre gracieux à « l'association des jardins paysagers des Hauts de France et des Hortillonnages ».

Adopté à l'unanimité

24 - Voeux.

24-1 Un vœu relatif à la circulation et à la gestion des travaux du BHNS et du réseau de chaleur a été déposé par les groupes socialistes, communistes et écologistes d'Amiens métropole. Il a été présenté par Monsieur ANGER, comme suit :

« Les travaux relatifs à l'installation du réseau de chaleur et à la reconfiguration de voirie liée à l'accueil du BHNS transforment les secteurs concernés de notre métropole en immense chantier. Ils perturbent la vie quotidienne de nos concitoyens, dissuadent les visiteurs extérieurs et mettent en danger de nombreuses activités commerciales et de services.

Croire que le temps des travaux ne serait qu'un « mauvais moment à passer » constituerait une grave erreur. Le risque est de modifier durablement les habitudes de consommation au bénéfice de pôles commerciaux au nord et à l'est de l'agglomération qui dans le même temps ont renforcé significativement leur attractivité, voire même de provoquer une fuite de la clientèle hors métropole.

Il ne s'agit ni de nier l'inévitable gêne provoquée par toute intervention d'ampleur sur le domaine public, ni de remettre en question l'utilité du réseau de chaleur ni de débattre des aménagements urbains d'accompagnement du BHNS... et encore moins de rejouer le match Tramway/BHNS!

Il s'agit de nous mobiliser pour mieux piloter et accompagner les travaux.

C'est en ce sens que nous proposons de :

- 1) Minimiser la gêne par un meilleur pilotage des travaux dans la ville et de l'occupation de la voirie.
- phasage plus fin des interventions pour ne pas bloquer tout un axe alors que les travaux ne sont effectifs que sur une partie de celui-ci
- limitation au strict minimum et planification horaire des chantiers ou interventions non liées au réseau de chaleur et au BHNS.
- étude d'impact et le cas échéant reconfiguration, déplacement au niveau métropolitain ou report des évènements qui neutralisent l'espace public.
- 2) Offrir des solutions alternatives au véhicule individuel pour assurer les déplacements en ville :
- ajout de parkings provisoires longue durée gratuits et sécurisé reliés au centre-ville par des navettes gratuites,
- priorisation de l'accès aux parkings en ouvrage et gratuité pendant 2 heures,
- promotion du covoiturage (plateforme internet, stationnement réservé et gratuit),
- gratuité du bus le mercredi et le samedi,
- attention portée aux aménagements spécifiques aux piétons et cyclistes pendant les travaux afin d'en limiter la dangerosité et d'en favoriser le report.
- 3) Mettre en place une signalisation lisible et mise à jour régulièrement indiquant l'accès aux parkings, les parcours par grande destination, les offres alternatives de déplacement.
- 4) Mettre en œuvre un plan d'accompagnement visant à maintenir l'attractivité commerciale du centre ville et plus généralement des pôles commerciaux concernés par les travaux :
- Campagnes de communication et de promotion partenariales avec les commerçants et les équipements publics.
- Jeu concours sur le thème des transformations de la ville,
- Site internet de promotion et d'information assorti d'une application de guidage et d'un espace d'échange pour recueillir les remarques et propositions des usagers comme des commerçants,

Pour assurer le pilotage de ce dispositif, il est proposé la création d'une cellule de crise composée d'élus, de techniciens, de représentants des usagers et de la CCI ainsi que d'une mission permanente travaux/attractivité/qualité de la ville rassemblant les services et élus concernés. »

<u>Observations</u>: Mme ANNOOT, M. LESSARD, Mme LEPRESLE (pouvoir à M. HUTIN), M. HUTIN, Mme LION LEC, Mme BERGER, M. ANGER, M. CARDON et M. HADOUX ont voté pour.

Mme BOUVET et M. DUPILLE n'ont pas pris part au vote.

M. GEST, M. DESSEAUX, Mme FOURÉ, M. DELARUE, M. RENAUX, Mme FINET, M. MERCUZOT, M. RIFFLART, M. DHONDT, Mme DEVÈZE, M. DEBART, M. DUFLOT, M. HÉMART, M. GUÉANT, M. DELRUE, M. BOURGOIS, M. DOMISE (pouvoir à Mme LE-CLERCQ), M. LORIC, M. THÉVENIAUD, M. MENDÈS BORGÈS (pouvoir à Mme BEN-MOKHTAR), M. SAVREUX, Mme DELÉTRÉ, Mme BEN MOKHTAR, Mme VERRIER, Mme ALLAIS, Mme HAMADI, Mme GUÉROULT, Mme

BOUCHEZ, M. CLAISSE, Mme BUDYNEK, Mme BOHAIN, Mme LE-CLERCQ, M. STENGEL, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. PARISOT, M. MOLLIENS, Mme ROUSSEL, M. MILLE, M. CAPRON, Mme TREFCON, Mme PINON, M. PENAUD, M. NAVARRE, Mme DUBREUCQ, M. LEFEUVRE, M. RICHARD, Mme LAPA, M. POIRET, M. JOVELET, M. GRUMETZ, M. BEAUPÈRE, M. LEPOETRE, Mme DUVIVIER, M. CANDÉLA, Mme LANGLACÉ, M. DARRAGON, M. DUFOUR, M. DUSSART, Mme DEVAUX, Mme THUILOT, M. MARFAUX, M. BILLOT, M. CROISÉ, M. CARON, M. LELEU, M. BULANT, M. FRADCOURT (pouvoir à Mme MAKDASSIFARKOUH), M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), Mme RODINGER (pouvoir à M. DESSEAUX), Mme ROY (pouvoir à M. GEST), M. FOUCAULT (pouvoir à M. DUFLOT), Mme GARDEZ (pouvoir à Mme BOUCHEZ), Mme LEPRESLE (pouvoir M. HUTIN), M. DUFLOUCQ (pouvoir à M. LEPOETRE), M. PIGOUT (pouvoir à Mme FOURÉ), M. VITRY (pouvoir à M. DEBART), Mme CRINON (pouvoir à M. DARRAGON) ont voté contre.

Rejeté

24-2 Un vœu relatif à la liaison Roissy-Picardie suite au rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures a été déposé par l'ensemble des membres de l'assemblée.

Il a été présenté par Monsieur ANGER, comme suit :

- « Le conseil d'Amiens Métropole, réuni le 8 février 2018 après avoir pris connaissance des conclusions du Comité d'Orientation sur les Infrastructures (COI) relatives à la liaison Roissy-Picardie (annexe 1) :
- se félicite que « le Conseil (d'Orientation) considère, comme la Commission Mobilité 21, que le projet Picardie-Roissy est prioritaire et que les études doivent se poursuivre en vue d'un engagement dans les meilleurs délais des travaux »
- s'inquiète toutefois du calendrier et du phasage du projet proposé notamment dans le scénario 1 : 2023/2027 (annexe 2)
- observe que cette proposition est faite « au regard du périmètre de financement de l'état, des contraintes budgétaires et après analyse comparative des enjeux des différents investissements qu'il a eus à considérer »
- rappelle que ce projet s'inscrit par ailleurs dans un ensemble de mesures destinées à compenser la perte de statut de chef lieu de Région , contractualisées dans le « contrat de développement » signé par le Premier Ministre le 16 mars 2017 (annexe 3)
- note que ce contrat comporte un engagement significatif des collectivités et en particulier de la région, tant pour l'investissement que pour le risque d'exploitation.
- réaffirme l'importance d'engager au plus tôt la liaison Picardie Roissy pour l'attractivité d'Amiens Métropole dans le nouveau contexte territorial.
- demande en conséquence au gouvernement, au regard des enjeux et des engagements pris, d'exclure le scénario 1 et de prioriser le scénario 3 soit 2 phases concomitantes 2018/2022 (annexe 2) et donc en conséquence que la SNCF Réseau poursuive dès à présent les études conformément au contrat de développement dans le cadre des financements prévus au CPER. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président a donné rendez-vous aux membres du Conseil Métropolitain le jeudi 15 mars prochain. Il a levé la séance à 20H58.

Le Président

Alain GEST